

Protocole sanitaire des activités MJ and Co

Attention ces informations sont valables en zone verte, si le département passait en zone rouge, de nouvelles dispositions pourraient être mises en œuvre

- Chaque adhérent se doit d'être responsable pour lutter contre l'épidémie de la COVID -19, et pour maintenir la poursuite des activités au sein de l'association de façon perenne.
Il s'engage à respecter le protocole suivant , et ne doit pas venir à l'activité en s'il présente des symptômes type : toux sèche, céphalées, perte de goût, perte d'odorat, diarrhée, température supérieure à 38°C, fatigue anormale,dyspnée(essoufflement anormal), douleurs thoraciques..., ou s'il a été en contact direct avec une personne testée Covid+.
Pas de reprise d'activité avant 14 jours.
- Le masque est obligatoire pour tous les salariés en espace clos partagés mais pas pour les animateurs d'activités physiques et sportives pendant l'activité.
- Pour toutes les personnes de plus de 11 ans le masque reste obligatoire pour tous les déplacements dans la MJC et suivant le type d'activité il peut être retiré mais juste avant la pratique de l'activité.
- Les enfants seront accompagnés jusqu'à l'entrée par une personne masquée, et récupérés à l'extérieur dans les même conditions.Aucune personne extérieure au groupe n'est autorisée à restée lors de l'activité.
- Un lavage des mains au savon, ou à défaut avec une solution hydroalcoolique doit être effectué pour chaque adhérent, avant le début de l'activité.

- Dans la mesure du possible, les distances sanitaires de 1m doivent être respectées. Si cela n'est pas possible, le masque sera porté par toutes les personnes pratiquant l'activité.
- Lorsque la pratique de l'activité s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit ni être échangé ni partagé, quelle que soit sa nature. Si le cadre de l'activité impose un matériel à usage collectif, ce dernier fait l'objet d'une désinfection avec le produit mis à disposition. Prévoir son propre tapis, ou serviette, sa gourde.
- Du matériel de désinfection sera fourni à chaque animateur pour nettoyer les poignées de portes, tables, chaises, porte manteau, etc... après chaque activité. Un nettoyage du sol devra être effectué après l'activité.
- Lors d'utilisation de tapis, ou autres matériels communs, l'adhérent adulte devra désinfecter le matériel prêté avec une lingette lavable fourni par l'association et elle sera déposé dans le seau « sale » et lavée par le personnel communale, responsable de l'entretien des locaux.
- Aération de la salle régulière si l'activité dure plus de 2 heures, et après chaque cours pendant le rangement et nettoyage des surfaces, avant la fermeture des locaux.
- Un registre des participants comportant les nom, prénom, adresse, et numéro de téléphone sera tenu par la personne responsable à chaque séance afin d'assurer une information rapide et directe des personnes concernées en cas de nécessité.

Je m'engage à respecter le protocole ci dessus, lu et approuvé le
à Valfleury

Nom
Activité :

Prénom

responsable de l'enfant :